

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès Verbal de la séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Date de convocation : L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, 5 rue Bonne Fontaine, sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.
24 novembre 2022

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAIS, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle DOLBEAU, Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des membres en exercice.
24 novembre 2022

Nombre de membres

- en exercice : 15 Absents excusés : Néant.
- présents : 15
- votants : 15 Absent : Néant.

Ordre du jour : -1*- Service Assainissement : tarifs redevance assainissement 2023 ; -2*- Lotissement des Grandes Forges : suivi des travaux et avenant ; -3*- Mairie : suivi des travaux, avenant, matériel de communication et mobilier ; -4*- Église : Suivi des travaux ; -5*- Subvention quinzaine commerciale ; - 6*- Subvention au Comité des Fêtes : remboursement frais fête nationale ; -7*- Droit de préférence : Vente de parcelle boisée ; -8*- Décisions Municipales ; -9*- Régulation population volatiles ; -10*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -11*- Informations communautaires ; -12*- Organisation du spectacle-goûter des aînés du dimanche 11 décembre 2022 ; -13*- Organisation de la cérémonie des vœux du jeudi 05 janvier 2023 ; -14*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nommé à l'unanimité Virginie CARRÉ comme secrétaire de séance.

2022-12-01 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF : **FIXATION TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT ANNÉE 2023 :**

Le Maire explique aux élus que, dans la perspective de la prochaine facturation du prestataire de service VEOLIA EAU, il y a lieu de fixer les tarifs Assainissement applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Considérant :

- la création du contrat de prestation du service assainissement public annuel à compter du 1^{er} juillet 2014, la création d'une régie directe communale et la convention avec l'entreprise VEOLIA EAU pour collecter la redevance d'assainissement,
- les frais de remboursement d'emprunt, suite à la création de la nouvelle station et les frais de fonctionnement du service, comptant environ 240 foyers,
- les résultats du compte administratif 2021, les investissements à prévoir et
- la future compétence communautaire en 2026,

Après délibération, le Maire propose de modifier les tarifs décidés le 04 novembre 2021 (délibération n°2021-11-04) comme suit :

L'abonnement semestriel est maintenu à **20,51 € HT**

Le tarif de la consommation passe de 1,70 € HT à **1,72 € HT** par mètre cube (+1 %).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-12-02 : LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES : **1* SUIVI DES TRAVAUX :**

Le Maire annonce que l'entreprise ELB chargée du lot Voirie a terminé ses travaux de viabilisation des Grandes Forges. L'entreprise TÉLÉLEC chargée des réseaux souples interviendra certainement début janvier 2023. Le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) de Courcelles-La-Forêt réalisera les travaux d'adduction d'eau potable pour la partie des parcelles en accession à la propriété. La commune règlera les travaux du réseau d'eau pour les locatifs Sarthe Habitat.

Le bornage des parcelles à vendre a été réalisé ce jeudi 1^{er} décembre. En raison d'une zone très humide, les dernières bornes seront posées ultérieurement.

Afin de réaliser le curage et le nettoyage du ruisseau "La Corbinette", deux relevés topographiques ont été réalisés pour s'assurer de l'écoulement des eaux pluviales.

L'étanchéité des bassins de rétention d'eau sera contrôlée.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2* AVENANT 1 Lot 2 - RÉSEAUX SOUPLES : ENTREPRISE TÉLÉLEC

RÉSEAUX : Prestations liées à la pose du réseau d'eau potable et à la réalisation des branchements sur les ilots locatifs A et B en phase définitive, qui ne sont pas incluses dans les prestations à la charge du syndicat d'eau, suite à la réunion du 04 novembre 2022.

Montant initial du marché public : 123 911,70 € HT

Travaux en plus-value HT + 9 368,00 € HT

Montant total HT 133 279,70 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 7,56 %

Nouveau montant du marché public : 133 279,70 € HT soit 159 935,64 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-12-03 : MAIRIE :

1* SUIVI DES TRAVAUX

L'avancement des travaux ralentit en raison des soucis de livraison de la porte arrière de l'ancien secrétariat, de la fenêtre du premier étage, pignon Est et de l'escalier du deuxième étage. Les plaquistes ont presque terminé. Ils reviendront faire des reprises lorsque le menuisier aura posé ses fermetures.

L'encadrement des fenêtres sera réparé pour permettre une meilleure étanchéité.

Les travaux ne seront pas terminés avant fin janvier, aussi les services de l'État et de la Région ont été prévenus du retard de livraison du chantier. Les subventions pourront être versées quand même.

2* AVENANT 2 Lot 1 - DÉMOLITIONS - GROS-OEUVRE : ENTREPRISE TAVANO :

Reprise de deux jambages sur des fenêtres - Devis de travaux.

Montant initial du marché public : 41 356,80 € HT

Avenant 1 Travaux en plus-value HT + 2 300,42 € HT

Avenant 1 Travaux en moins-value HT - 276,62 € HT

Montant du marché : 43 380,60 € HT

Avenant 2 Travaux en plus-value HT + 2 923,68 € HT

Montant total HT 46 304,28 € HT

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant n°2 : 6,74 % et par les avenants (+ 4 947,48 €) par rapport à l'initial : 11,97 %

Nouveau montant du marché public : 46 304,28 € HT soit 55 565,14 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3* MATÉRIEL DE COMMUNICATION :

Le Maire demande à l'adjoint au Maire chargé des infrastructures bâtiments d'exposer le dossier de matériel de communication.

Deux écrans de 75 et 55 pouces "ViewSonic" et une barre de visioconférence "Polycom studio caméra" avec supports, compris installation sont proposés par l'entreprise XEFI

EURL ORDI PRO 72 du Mans, devis n°2973 et 2974 pour 1 897,50 € et 2 238,17 € HT.
Le Maire demande aux élus d'accepter ces offres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Il faudra de plus choisir un nom de domaine comme par exemple mairie@villainessousmalicorne.fr. Ce nom sera "hébergé" et sauvegardé pour 5 € par mois.

L'enseigne MAIRIE sera changée. Une boîte à lettres sur pied sera installée à côté de la boîte à lettres jaune de la poste.

4* MOBILIER : Marie-Jo ROUAULT et Laurence COSNARD préparent le choix du mobilier de tous les bureaux de l'étage. Il sera présenté en bureau municipal ce vendredi 2 décembre.

2022-12-04 : ÉGLISE :

Les travaux de couverture de la chapelle Nord de l'église sont terminés. Les travaux sur la noue, décidés lors de la précédente séance sont réalisés. Toutes les gouttières ont été révisées. La couleur du faîtage de la chapelle Nord interpelle plusieurs élus. Le paratonnerre sera raccordé d'ici peu. La réception des travaux est prévue le mardi 06 décembre 2022. La phase administrative de collecte des subventions va pouvoir débiter. Des photos du panneau de présentation du chantier devront être fournies.

2022-12-05 : SUBVENTION QUINZAINE COMMERCIALE :

Le Maire présente la demande de subventionnement de la quinzaine commerciale des quatre commerçants de l'immeuble commercial. Chaque commerçant finance 150 € et l'association des Commerçants et Artisans de Villaines (ACAV) 240 €. La commune a subventionné les trois dernières années à raison de 100 € par commerçant de l'immeuble. Le Maire propose de subventionner sur la même base, soit 400 € pour 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-12-06 : SUBVENTION FÊTE NATIONALE AU COMITÉ DES FÊTES :

Le Maire présente la demande de subventionnement du Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête nationale.

Le Maire explique que, chaque année, le Comité des Fêtes co-organise la fête nationale et la commune lui rembourse les frais liés à la collectivité, c'est-à-dire les boissons de l'après-midi festif et de la soirée dansante, les "salades aux patates" pour les conseillers municipaux, les agents communaux et leurs conjoints ainsi que les musiciens. Suivant le décompte établi, **le Maire propose aux élus de rembourser le comité des fêtes sous forme de subvention d'un montant de 682 € pour 2022.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-12-07 : RENONCIATION DROIT DE PRÉFÉRENCE PARCELLE BOISÉE ZO 62 :

En application des articles L.331-19 à 24 de la Loi 2014-1170 du 13 octobre 2014, et les articles L.331-24 et suivants du Code Forestier, le Maire présente la notification de la SARL LEX'HÔM "20 boulevard d'Alger" à La Flèche, agissant en qualité de mandataire des conjoints JAMIN concernant le projet de vente d'une parcelle boisée, sise à Villaines-sous-Malicorne, lieu-dit La Fraisière, référencée au cadastre section ZO numéro 62, d'une contenance totale de 30 ares 19 centiares dont le prix de vente est fixé à trois mille euros (3 000 €).

La commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur.

Le Maire propose de renoncer à acquérir ce bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2022-12-08 : DÉCISIONS MUNICIPALES :

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
55-2022	Devis 2203 TELELEC RESEAUX 72560 CHANGÉ	Changement horaires sur tableau Éclairage Public 180 € HT.
56-2022	Devis 22037 TELELEC RESEAUX 72560 CHANGÉ	Luminaire résidentiel, mini crosse et boîtier de protec- tion sur façade "place Église" 737,55 € HT.
57-2022	Devis 2022-043 HOMEGRAPHIC 78 rue d'Anjou 49125 TIERCÉ	Bulletin Municipal Décembre 2022 : 1 642 € HT.
58-2022	Déclaration d'Intention d'Aliéner 2022-10 Me François VERRON Notaire 205, route des Mollans 72200 LA FLECHE	Parcelles ZI 176 située "14 rue du Douau", Ne fait pas valoir le Droit de Prémption Urbain.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2022-12-09 : RÉGULATION POPULATION VOLATILES :

Le Maire présente le devis 00027T2MO de l'entreprise BIONÉO "942 route du Mans" 72510 REQUEIL pour l'intervention nocturne de tir de pigeons sur la commune de Villaines-sous-Malicorne, pour un prix de 636,10 € HT. Une autorisation de la Gendarmerie sera sollicitée par l'entreprise. Les riverains seront prévenus.

Afin de limiter les nuisances sur les bâtiments communaux : église, mairie, immeuble commercial, le Maire propose aux membres d'accepter ce devis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le Maire annonce aux élus, qu'il a signé la convention avec la société Molosses Land. Le problème de surpopulation de chats sera évalué prochainement avec les responsables.

En ce qui concerne la destruction des nuisibles tels que ragondins, le piègeur communal devra être suppléé pour raison médicale. La société POLLENIZ par le biais du Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles (GIDON) de l'ARGANCE sera prévenue.

2022-12-10 : COMPTES RENDUS DES TRAVAUX EN COURS :

1- COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :

Daniel GUÉRINET annonce qu'il n'y aura pas de curage de fossés à l'endroit des reprofilages des routes car le budget restant est inconnu. Les communes rurales pourraient faire un groupement de commandes de concassé.

2- COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :

Christelle PHILIPPE explique aux membres qu'une agente périscolaire et d'entretien des bâtiments vient d'avoir un enfant. Le Maire présente le faire-part de naissance. Cette employée souhaite obtenir un temps partiel pour congé parental de six mois. Une étude est en cours pour la réorganisation des services communaux.

Le Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) demande la liste d'actions de la part des communes intéressées par les chantiers "Argent de Poche" avant le 23 décembre. Les activités sont à réfléchir.

Les élus ont rencontré les enseignantes de l'école suite à la rencontre avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour la végétalisation de la cour de l'école. Comme la commune est partie prenante dans cette étude, les enseignantes sont d'accord pour engager un travail de réflexion pédagogique dans plusieurs classes. La collectivité payera l'étude de faisabilité pour un montant approximatif de mille euros et la coopérative scolaire (et l'association de parents d'élèves ?), quatre cents euros par classe participante.

3- COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :

Joël BIGNON invite les membres de la commission Infrastructures Bâtiments et tous les conseillers municipaux à visiter les travaux de réfection de la mairie pour se rendre compte, entre autres, des volumes des pièces du premier étage.

4- COMMISSION CADRE DE VIE :

Laurence COSNARD invite les élus et tout autre bénévole à participer à la pose des illuminations jeudi 8 et vendredi 9 décembre 2022.

La pose de décors sur la rambarde de la mairie sera sollicitée auprès de l'architecte. Laurence COSNARD demande si la prise extérieure coté pignon préau a bien été prévue. Les massifs et jardinières devant les commerces seront décorés avec des sapins et des motifs de Noël mardi à 13h30. Les volontaires seront les bienvenus.

Les plantations autour du stade seront réalisées mi-janvier 2023.

5- COMMISSION COMMUNICATION :

Marie-Jo ROUAULT annonce que la conception du bulletin municipal a bien progressé. La première page sera la photographie du troisième médecin. Le Bon à Tirer (BAT) final doit être validé vers le 7 ou 8 décembre. Les membres de la commission travaillent sur une plaquette de présentation de la commune.

2022-12-11 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

1*GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

Daniel GUÉRINET résume la réunion de la commission à laquelle il a assisté le 22 novembre 2022.

1- Mise en place d'un cahier des charges pour diagnostic dans toutes les communes pour un prix de vingt mille euros en vue d'une prise de compétence Eaux Pluviales et Assainissement en 2026

2- Gestion du bois en rives du ruisseau l'Argance pour maintien des granulats de reméandrage

3- Plan de Prévention des Inondations : seize sites sont à l'étude. Pour Villaines, il s'agit d'un bassin orage rue d'Anjou - route de la Flèche

4- Un nouveau technicien, « rivière » a été recruté : Eliakim PEARON. Il s'occupera en priorité des bassins versants du Verdun, des Cartes (Thorée) et sur le volet inondations

5- Un groupe d'étude pour l'Argance va être créé. Un délégué de chaque commune sera nommé. Daniel GUÉRINET accepte d'en faire partie si aucun autre conseiller municipal ne se propose.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

2* COPIL "JEUNES M'ACTIVE" :

Christelle PHILIPPE a assisté au Comité de Pilotage chargé du suivi de l'action "Jeunes m'Active" avec la Mission Locale. Un bilan, au bout d'un an, a permis, de repérer quatre cents jeunes sur le territoire communautaire. Les animateurs se déplacent de communes en communes pour rencontrer des jeunes sortis des circuits classiques.

3* FINANCES :

Laurent HUBERT explique que le budget 2023 sera assez difficile à monter. Les travaux de la déchetterie de la Flèche sont commencés. Il y aura un quai de transfert pour réaliser des économies de fonctionnement. Elle sera aux normes pour les nouveaux tris. Une plateforme recevra les espaces verts. Sur l'ancienne déchetterie de Thorée-les-Pins, des panneaux photovoltaïques seront implantés.

2022-11-12 : LE GOUTER SPECTACLE DES AINÉS se déroulera le dimanche 11 décembre à 14h30 à la salle des fêtes. L'installation des tables et chaises sera à 10h30. Cent huit personnes (élus compris) sont attendues. Le gâteau sera un Montélimar : nougat abricot.

2022-11-13 : LA CÉRÉMONIE DES VOEUX 2023 aura lieu le jeudi 05 janvier 2023 à 18h30. Il demande aux adjoints de préparer une présentation concise.

2022-12-14 : QUESTIONS DIVERSES :

TOUR DE TABLE : chaque élu est invité à partager des points utiles au conseil municipal.

Jean-Marie PRECHAIS annonce que les séances pédagogiques des gestes qui sauvent se dérouleront le vendredi 20 ou le 27 janvier 2023. Il y aura trois formations dans la journée.

Laurent HUBERT propose que la Petite salle soit mise à disposition gracieusement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Marie-Laure MÉTIVIER a constaté qu'il y a de nombreux trous "nids de poule" dans le chemin de la Souardière. L'agent technique ira les reboucher.

Marie-Jo ROUAULT annonce que les jeunes connectés reviennent à Villaines dès lundi 05 décembre de 14 à 16h00 pour aider des personnes en difficulté face à l'informatique, aux réseaux sociaux et aux services dématérialisés. Le service sera dans la petite salle des fêtes. Une annonce sera faite dans Panneau-Pocket. La présidente du club des aînés sera contactée.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures et deux minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Christelle DOLBEAU

Daniel GUÉRINET

Marie-Laure MÉTIVIER

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN

Tony BERTRON

Jean-Marie CHALOIGNE